

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE**

DEPARTEMENT DU CALVADOS

**DES DELIBERATIONS DU**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

CONSEIL MUNICIPAL DE

BEUVRON EN AUGE

Qui ont pris part à la délibération :

10

**Séance du 28-03-2022**

Date de la convocation

21-03-2022

Date d'affichage

21-03-2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de Beuvron en Auge, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jérôme BANSARD, Maire.

Présents : M. Jérôme BANSARD, Maire

Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; M. Jean-François MOREL, 2<sup>ème</sup> Adjoint ;

Mme Dominique CLERGET ; M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN ; M. Marc CHAZELLE ;

M. Alain GAYET ; Mme Elisabeth SAUTY de CHALON ; M. Jean-Jacques CAMPION

Absent excusé : M. Samuel HAREL (donne pouvoir à M. Jérôme BANSARD)

Absente : Mme Mélanie HERVE

Secrétaire de séance : M. Jean-François MOREL

### **1. Attribution d'une subvention au Comité des fêtes de Beuvron-en-Auge pour l'année 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la demande de subvention formulée par le Comité des fêtes de Beuvron-en-Auge pour l'année 2022 ;

Sur la présentation de M. Jérôme BANSARD, Maire de Beuvron-en-Auge, et sur sa proposition ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Décide d'octroyer une subvention de 3 000 € pour l'année 2022, au Comité des fêtes de Beuvron-en-Auge ;

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2022 ;

Dit que cette délibération sera transmise à M. Le Trésorier du Centre des Finances publiques de Mondeville ;

Le Maire  
Jérôme Bansard

Transmis en Sous-Préfecture  
et exécutoire le ..... 2022